

L'ITALIEN EN ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ (LLCE)

L'italien est proposé en enseignement de spécialité (Langues, Littératures et Cultures étrangères) au lycée international Jules Guesde à Montpellier.

Il est accessible aux élèves qui ont étudié l'italien en LVA, LVB ou LVC en seconde.

Volumes horaires officiels: 4h en première, 6h en terminale.



Programme

- La spécialité "LLCE italien" permet de familiariser les élèves avec la littérature italienne mais aussi avec toute autre forme d'expression artistique et intellectuelle à partir de documents de nature différente (œuvres littéraires, cinématographiques, picturales ou musicales, articles de presse, extraits de littérature scientifique, etc.)
- La langue écrite et orale est travaillée sous tous ses aspects (phonologie, lexique, grammaire) et dans toutes les activités langagières (réception, production et interaction) afin de viser le niveau B2 en fin de première et le niveau C1 en fin de terminale.
- **En première :**
 - le programme est décliné selon deux thématiques : « **Imaginaires** » et « **Pouvoirs et contre-pouvoirs** ».
 - étude de **deux œuvres littéraires** intégrales et d'**un film** en langue italienne.
- **En terminale:**
 - le programme est décliné selon trois thématiques : « **Voyages** », « **L'art du contraste** » et « **Laboratorio italiano** ».
 - étude de **deux œuvres littéraires** intégrales et d'**un film** en langue italienne.

Évaluation

- **En première :** si la spécialité n'est pas poursuivie en terminale, la note de contrôle continu de l'année de première est créditée d'un coefficient 8 pour le baccalauréat.
- **En terminale :** l'épreuve, qui a lieu au printemps, se compose d'une partie écrite et d'une partie orale, chacune comptant pour moitié de la note finale (coefficient 16 pour le baccalauréat).
 - **L'épreuve écrite**, d'une durée de **3h30**, comporte une **synthèse** en italien (environ 500 mots) d'un dossier documentaire composé de documents de nature diverse et une brève **traduction** de l'italien au français.
 - **L'épreuve orale** consiste en un oral de **20 minutes** qui s'appuie sur un **dossier personnel** présenté par le candidat comprenant de 4 à 6 documents dont au moins une des œuvres intégrales étudiées en classe.

Renseignements :

Aurelie.Manzano@ac-montpellier.fr

Stefania.Gioda@ac-montpellier.fr